FORUM
Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile
Ständiges Forum der Zivilgesellschaft

COMMUNIQUÉ N° 2007- 04 DU 6 JUILLET 2007

50ÈME ANNIVERSAIRE DES TRAITÉS DE ROME ET LE TRAITÉ MODIFICATIF

LE MESSAGE AUX CITOYENS EUROPÉENS

Le message principal envoyé par le Conseil européen de juin 2007 aux citoyens a été : « Nous avons tout fait pour éviter de devoir vous demander directement votre avis sur les modifications à apporter aux traités existants », que ce soit en France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, ou ailleurs. Alors que l'on célèbre le 50ème anniversaire des Traités de Rome, les membres du Conseil européen vivent dans la peur de leurs peuples ! Mais, selon le dicton populaire, « la peur est mauvaise conseillère » ! Depuis des décennies, on parle du fossé entre l'Union et ses citoyens. Par sa déclaration de Laeken (décembre 2001), le Conseil s'était engagé à résorber ce fossé, il l'a élargi au point que c'en est devenu un gouffre ! Si le Tartuffe de Molière proclamait, en se voilant hypocritement la face, « Cachez ce sein que je ne saurais voir ! », le Conseil se voile hypocritement la face en proclamant « Cachez ces symboles de l'Union que nous ne saurions voir ! ».

ON PEUT ENCORE EN SORTIR

Aujourd'hui, compte tenu des conclusions du Conseil européen de juin 2007, il reste une dernière chance aux Chefs d'État et de Gouvernements de montrer qu'ils sont capables de dépasser leurs peurs et d'innover comme lorsqu'ils décidèrent, par exemple, que les membres du Parlement européen devaient être élus au suffrage universel direct ! Qu'ils conviennent, lors des négociations de la toute prochaine Conférence intergouvernementale (CIG), de deux dispositions minimales, à savoir :

1. L'inclusion, dans le Traité modificatif, d'une clause imposant qu'à l'avenir la tenue d'une consultation pan-européenne doive précéder la ratification, par les États membres, de toutes les modifications ultérieures à ce Traité.

2. L'ajout d'une disposition rendant possible l'organisation d'une consultation pan-européenne dans le cadre de la démocratie participative de manière à mobiliser les opinions publiques européennes autour d'une vision politique de l'Union et à améliorer la gouvernance.

L'adoption de ces deux dispositions minimales par la CIG redonnerait du lustre à la célébration du 50ème anniversaire des Traités de Rome.

Le 6 juillet 2007.

****

SIÈGE SOCIAL : SQUARE DE MEEÛS, 25 – BE -1000 BRUSSELS (BELGIUM) - PHONE : + (32) 2 508 30 84 – FAX + (32) 2 508 30 89
Http://www.forum-civil-society.org
SECRÉTARIAT ET ADMINISTRATION : AVENUE DU ROI SOLDAT, 86 - BE-10700 – BRUXELLES - Tél.: +32 2 523 98 54 fax: +32 2 522 60 53